

A
(N° 188.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1849.

COMPOSITION DES COURS D'ASSISES ⁽¹⁾.

ART. 7 *proposé par M. TOUSSAINT.*

Sont abrogés les arrêtés des 9 septembre 1814 et 20 janvier 1815, les art. 1^{er} et 4 de la loi du 29 février 1832 et les art. 26 et 27 de la loi du 15 mai 1838.

(1) Projet de loi (titre II du n° 59).

Rapport, n° 128.

Amendements, n° 186.

Projet de loi adopté au 1^{er} vote, n° 187.